

23 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 décembre 2004

## Monnaie Royale de Belgique

Le Conseil des Ministres a chargé M. Didier Reynders, Ministre des Finances, de préparer la mise en place d'une Société anonyme de droit public (SADP) Monnaie Royale de Belgique d'ici mars 2005.

Le Conseil des Ministres a chargé M. Didier Reynders, Ministre des Finances, de préparer la mise en place d'une Société anonyme de droit public (SADP) Monnaie Royale de Belgique d'ici mars 2005.

Les mesures nécessaires pour préparer un apport en capital de l'Etat dans la SADP devront notamment être prises. Le Ministre des Finances est chargé d'établir les contacts nécessaires avec la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour préparer une éventuelle collaboration et permettre de nombreuses synergies. La BNB pourrait éventuellement devenir actionnaire. Mais la participation d'un partenaire commercial à moyen terme n'est pas exclue. La SADP aura une comptabilité séparée pour les activités commerciales et non-commerciales afin d'assurer le bon fonctionnement du service public et des activités commerciales non-déficitaires. Elle gardera toutefois une unité juridique. Le personnel actuel aura la possibilité de garder son statut.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>